

ALINOA

Installateur en chauffage central

DETAILS SUR LA FORMATION

**Certificat de chef
d'entreprise Installateur
en chauffage central**

Prix: 325 euros par an

Durée: 3 ans

stage obligatoire

**Plus d'informations :
0800 85 210 -
info@efp.be**

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- 4^{ème} année secondaire réussie en général, technique ou artistique (CESI)
- 6^{ème} année secondaire professionnelle réussie (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission

Formation en chef d'entreprise

Description

Un métier chaleureux

Spécialiste du chaud et du froid, vous alliez confort et économie d'énergie.

Sous les directives d'un patron, vous installez, réglez, entretenez et réparez les installations en chauffage central. Du montage de tuyaux à l'entretien d'un brûleur en passant par le raccordement au chauffe-eau, vous mettez votre expertise au service du confort du client et de la fonctionnalité des espaces à chauffer.

Vous travaillez dans une entreprise d'installation en chauffage central qui se charge du confort du bâtiment de ses clients.

Le métier d'installateur en chauffage central est un mélange d'ingéniosité, de dextérité et de technicité.

Débouchés

Au bout de trois ans de formation, vous pouvez choisir de :

- ouvrir votre propre entreprise en installation de chauffage central
- travailler comme artisan dans une entreprise en installation de chauffage central
- vous perfectionner dans une technique propre à l'installation de chauffage central

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être installateur de chauffage central ?

Tu dois être rigoureux, résistant et polyvalent.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre sens des responsabilités et de l'organisation, et vous aurez acquis des compétences en gestion.

Détails sur la formation

Horaire

Cours en journée et en soirée

- Année préparatoire
 - Classe A : les vendredis (8h00 à 15h30) et quelques jeudis soir (18h00 à 21h30)
 - Classe B : les mercredis (8h00 à 15h30) et quelques jeudis soir (18h00 à 21h30)
- 1^{ère} année : les samedis (9h00 à 16h40)
- 2^{ème} année : les samedis (9h00 à 16h40) et quelques vendredis (18h00 à 21h30)

Ces horaires ne tiennent pas compte des cours de gestion. Il faut donc rajouter 4 heures supplémentaires au programme ci-dessus.

Programme

Cours professionnels :

- **Année préparatoire**
 - Chantier et atelier (y compris com. technique et finitions) (12h)
 - TC gestion spécifique/4 travaux en hauteur (4h)
 - Canalisation soudure (oxy et semi-automatique) (24h)
 - Gaz (20h)
 - Canalisations (24h)
 - Corps de chauffe - climatisation (12h)
 - Appareils de distribution - appareils sanitaires (16h)
 - Local de chaufferie - approvisionnement combustible (20h)
 - Eaux usées (20h)
 - Production d'ecs et échangeurs (24h)
 - Module spécifique (32h)
 - Commandes électriques et régulation (40h)
 - Mise en service - maintenance (16h)
- **1^{ère} chef d'entreprise**
 - Déterminer les caractéristiques thermiques d'un bâtiment (30h)
 - Déterminer les générateurs de chaleur (10h)
 - Concevoir une installation de production d'eau chaude sanitaire (12h)
 - Concevoir réseau hydraulique d'une installation chauffage central (12h)
 - Sélectionner des émetteurs de chaleur (8h)
 - TC technique spécifique. : réal. métré chantier (12h)
 - TC technique spécifique. : réal. devis chantier (16h)
 - TC technique spécifique : analyse données technique chantier (40h)
- **2^{ème} chef d'entreprise**
 - TC technique spécifique gestion ex. technique chantier (48h)
 - Négociateur des affaires (6h)
 - Concevoir une installation mazout (26h)

- Suivi du projet d'entreprise (20h)
- Concevoir une régulation d'une installation de chauffage central (20h)
- Gérer la maintenance d'une installation de chauffage central (8h)
- Concevoir une installation spéciale (8h)
- Concevoir une installation de gaz (24h)
- TC gestion spécifique : créer ou reprendre une entreprise (4h)
- TC gestion spécifique : assurer le volet social (12h)
- TC gestion spécifique : assurer le volet administratif (16h)
- TC gestion spécifique : assurer le volet financier (8h)
- TC gestion spécifique : évaluer son entreprise (4h)

Cours de gestion : 160h sur 2 ans

- Esprit d'entreprendre
- Création d'entreprise
- Législation
- Stratégie commerciale
- Gestion commerciale
- Comptabilité
- Fiscalité
- Plan financier

Organisation de la formation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 30 heures semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8heures semaine).

Stage

Pratique en entreprise via une convention de stage : Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit :

- d'une convention de stage passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un **délégué à la tutelle;**
- d'un contrat de travail;
- d'une pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Peuvent être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession, les auditeurs :

- titulaires d'un certificat d'apprentissage dans la profession;
- titulaires d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession;
- occupés ou ayant été occupés dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de

tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme Chef d'entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.